



REGLEMENT DU CHALLENGE GENOU

1. Ce Challenge est un don fait par Madame Anne-Claude Ryser, gagnante du challenge précédent. Il représente un tableau en marqueterie.
2. Il est attribué chaque année au tireur à genou (toutes catégories confondues) ayant réalisé le meilleur résultat lors du tour qualificatif de la finale du championnat vaudois de groupes à la carabine 50 m.
3. Il sera remis pour la première fois lors de la finale de 2013.
4. En cas d'égalité, l'appui se fera par le nombre le plus élevé de '10'. Si cela ne suffit pas, la préférence sera donnée au tireur ayant réalisé le plus de mouches, puis par le meilleur total au dixième de points des 20 coups.
5. Le challenge sera définitivement attribué au tireur l'ayant gagné le plus grand nombre de fois en dix ans. En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés à l'addition des résultats réalisés, puis par le meilleur résultat absolu lors d'une finale et éventuellement par tirage au sort.
6. Le challenge est remis le jour même de la finale, à l'issue de la proclamation du palmarès.
7. Il sera gravé par les soins et aux frais de la SVTS. Il y sera mentionné le nom et prénom du gagnant, l'année et le résultat.
8. Le détenteur s'engage à conserver le challenge en parfait état et à lui apporter tout l'entretien nécessaire. Il devra le restituer le matin de la finale de l'année suivante, avant le début des tirs.
9. Le présent règlement a été approuvé par la commission de tir C 50 m de la SVTS le 8 juin 2013. Il entre en vigueur immédiatement. Il abroge toutes les versions précédentes.

La Donatrice:
Anne-Claude RYSER

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Président Cantonal : DECRAUSAZ Gilbert

Responsable carabine 50m : Furer Yves